



**Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Rouen, le 09 février 2020

**Conditions météorologiques en Seine-Maritime**  
**Vigilance Orange Vents violents et Vagues-submersion**  
**Vigilance Jaune Orage et Inondation**

**Météofrance place la Seine-Maritime en vigilance orange Vents violents et Vagues-submersion, ainsi qu'en vigilance jaune Orage et Inondation (tronçon Seine aval).**

La tempête "CIARA" génère des vents forts de secteur Sud-Ouest sur la façade atlantique et la Manche. La perturbation pluvieuse et venteuse associée est rentrée sur le nord-ouest de la Bretagne et de la Normandie. Les vents de secteur sud-ouest se renforcent, avec des rafales de l'ordre de 70 à 90 km/h sur la Bretagne et la Normandie, et jusqu'à 90/100 km/h sur les caps. Les rafales vont encore se renforcer, de 90 à 110 km/h dans les terres, et de l'ordre de 100 à 120 km/h sur le littoral, avec localement de violentes averses. Ces phénomènes vont générer de très fortes vagues en provenance du Sud-Ouest. Dans un contexte de forts coefficients de marée (coefficient 93 pour dimanche matin, 98 pour dimanche soir et 103 pour lundi matin), les forts déferlements associés à ces très fortes vagues, combinés à une surélévation du niveau de la mer (surcote), risquent d'engendrer des submersions sur les parties exposées ou vulnérables du littoral, et en bord de Seine. L'intensité du phénomène sera plus marquée au moment des pleines mers.

De plus, le risque de chutes d'arbres est accru dans le contexte actuel de sols déjà saturés.

**Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, appelle à la plus grande prudence, tant sur le littoral que dans les terres. Les services suivent l'évolution de la situation.**

**Conseils de comportement :**

***Vagues-Submersion***

*\* Consignes générales :*

*- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias. Évitez de circuler en bord de mer.*

*- Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.*

*\* Habitants du bord de mer :*

SRDCI  
tél. 02 32 76 50 14  
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex  
[www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) et [www.normandie.gouv.fr](http://www.normandie.gouv.fr) , Twitter : @prefet76  
courriel : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)



- Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer.
- Protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par la montée des eaux ou emportés par les vagues.
- Surveillez la montée des eaux.
- \* Plaisanciers :
  - Ne prenez pas la mer.
  - Ne pratiquez pas de sport nautique.
  - Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.
- \* Professionnels de la mer :
  - Évitez de prendre la mer.
  - Soyez prudents, si vous devez sortir.
  - A bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,..).
  - Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.
- \* Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :
  - Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.
  - Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs.
  - Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
  - Eloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

### **Vents violents**

- \* Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- \* Ne vous promenez pas en forêt [et sur le littoral].
- \* En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- \* N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- \* Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- \* Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.



## **Inondation**

*\*Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents.*

*\*Respectez, en particulier, les déviations mises en place.*

*\*Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau.*

*\*Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.*

**Plus d'informations : <https://vigilance.meteofrance.com/>**